

Secteur de l'Emploi et des Retraites

Numéro 08-2026

Réf. : FS/MB/AF

Paris, le 16 janvier 2026

STAGE CONFÉDÉRAL POLITIQUES DE L'EMPLOI À L'INSTITUT DU TRAVAIL DE STRASBOURG DU 06 AU 10 AVRIL 2026

Chères et chers camarades,

Afin d'apporter à nos militants syndicaux une vision globale, pratique et juridique des politiques de l'emploi, le secteur de l'Emploi et des Retraites de la Confédération organise une session sur la thématique des Politiques de l'emploi à l'Institut du Travail de Strasbourg du 06 au 10 avril 2026.

Cette semaine s'articulera autour de deux éléments :

- L'information : interventions d'universitaires et d'experts, constitution d'une base documentaire, outils d'analyse et grilles de lecture,
- La réflexion commune et les échanges, notamment via des travaux de groupe sur les thèmes de travail

Le programme définitif sera adressé ultérieurement aux participant(e)s.

Vous trouverez, en pièce jointe, une fiche d'inscription à retourner par mail avant le **06 mars 2026** aux adresses suivantes : mbeaugas@force-ouvriere.fr et afabert@force-ouvriere.fr

À noter :

- Les candidatures doivent obligatoirement être validées par l'Union départementale ou par la Fédération.
- La capacité d'accueil de l'IDT étant limitée, nous attirons votre attention sur le fait que les désistements de dernière minute empêchent la participation d'autres camarades, et peuvent même entraîner l'annulation de la session.
- Les camarades n'ayant jamais assisté à ce stage seront inscrits prioritairement
- Les agents à statut public et les retraités sont éligibles à cette formation s'ils sont amenés à intervenir en faveur des salariés du privé.

Amitiés syndicales.

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Annexe 1 – Fiche d'inscription

Annexe 2 – Modèle d'autorisation d'absence

À REMPLIR

LISIBLEMENT ET COMPLÈTEMENT

RECTO VERSO



Annexe Circ. n° 08-2026

Michel BEAUGAS

Secteur de l'Emploi et des
Retraites

Demande d'inscription au stage Politiques de l'emploi

Du : 06 avril 2026

au : 10 avril 2026

A : Strasbourg

Toutes les informations doivent être portées dans le questionnaire, sinon la demande sera retournée. Ce document doit être transmis à l'Union départementale et ou à la Fédération signé et daté obligatoirement par le demandeur et par le Secrétaire du syndicat.

**En remplissant et retournant le formulaire, j'accepte de participer à ce stage
à l'IDT de Strasbourg**

Session portant sur :

**« Politiques de l'emploi »
à l'Institut du Travail de Strasbourg**

ADRESSE DU STAGIAIRE

NOM :	Prénom :
-------	----------

Adresse précise :

Code Postal :	Ville :
---------------	---------

Téléphone personnel :

Date d'adhésion à FO :

Union départementale :

Fédération :

Adresse E-mail :

**A retourner à l'UD
2 mois avant le début
du stage**

NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal :	Ville :
---------------	---------

Téléphone professionnel :

Nom Prénom du stagiaire
Adresse
.....
.....

Employeur
Adresse
.....
.....

Ville, le

Objet : Demande d'autorisation d'absence

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence pour la période du 06/04/2026 au 10/04/2026 afin de me permettre de suivre une formation dans le cadre de l'article L 2145-1 du code du travail¹ au sein de l'Institut du Travail de Strasbourg.

Dans cette attente, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

¹ L'ordonnance 2017-1386 du 22 septembre dans son article 6 (JO du 23 septembre 2017) a modifié les règles régissant jusqu'alors les pertes de salaire dans le cadre du Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale. Ainsi, l'article L.2145-6 alinéa 1 est rédigé comme suit :

« Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale a **droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération** ».